

21-6.

LE PUBLICISTE.

TRIDI 13 Prairial, an VI.

1 Juin, 1798.

Adresses des habitans de plusieurs villes du Piémont au roi de Sardaigne, contre les insurgés. — Destination de l'escadre anglaise de Margate. — Ordre donné à l'escadre hollandaise d'Hellevœt-Stuys de se tenir prête à mettre à la voile. — Arrivée à Paris d'un courier de Toulon, avec des nouvelles de l'expédition. — Incendie du théâtre des Variétés Amusantes.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

E S P A G N E.

De Aranquez, 28 floréal.

Tout le monde a ici les yeux ouverts sur le prince de la Paix, dont le crédit a paru pendant quelque temps reprendre une consistance qui déjà alarmoit notre ministre actuel. Mais il semble à présent que ce crédit recommencé à décroître. Le 23 de ce mois étoit le jour de son anniversaire. Les années précédentes, c'étoit l'époque d'une espece de fête pour la cour. Le prince de la Paix donnoit un dîner splendide, auquel le roi & la reine assistoient. Les choses se sont passées cette année autrement. L'ex-ministre s'est vu presque abandonné. Leurs majestés n'ont pas paru chez lui. Les ministres ne s'y sont pas fait écrire. Sa table n'a été que de 24 couverts. Six femmes seulement étoient du nombre de ses convives : encore lui tiennent-elles de très-près. C'étoient ses deux belles-sœurs, mademoiselle Josephine Tado, jeune personne à laquelle il rendoit des soins avant son mariage, sa mère & ses deux sœurs. Ces quatre dernière logent ici dans son hôtel. La princesse de la Paix paroît ne concevoir aucun ombrage de cette continuation d'intimité. Cependant on remarque qu'elle se retire dans son appartement au moment où l'on se met à table, & qu'elle ne reparoit qu'après le repas.

Le roi semble au reste s'être refroidi pour le prince de la paix, ce qui pourroit présager pour celui-ci une disgrâce plus complète, & peut-être un de ces coups d'éclat qu'on a vu se répéter plusieurs fois à la cour d'Espagne. Ce n'est pas aussi paisiblement que lui que sont sortis du ministère Alberoni, Ripperda, la Ensenada ; & dans ces derniers tems, Florida-Blanca & le comte d'Aranda.

J'ai vu de près le ministre Saavedra, qui a le crédit principal. Il veut le bien de son pays, & recherche les conseils de ceux qui peuvent l'aider à l'opérer. Mais sa tâche est pénible, & sa santé s'est fort dérangée depuis qu'il est parvenu au ministère. Nos finances sont dans un grand désordre. Nous avons aussi un grand déficit.

I T A L I E.

De Turin, le 30 floréal.

Tous les gouvernemens sentent aujourd'hui le besoin de

s'étayer de l'opinion des peuples, qu'ils ont long-tems dédaignée : aussi le nôtre vient-il d'adopter l'usage des adresses, qui, jusqu'à présent, n'avoit appartenu qu'aux états populaires. Parmi celles qui lui parviennent de la part de communes & de provinces entières, on remarque celle des représentans de la vallée de Sésia sur la frontière de la république cisalpine. Ces représentans organisent leur milice enrégimentée, & rappellent à leurs commettans les preuves qu'ils ont déjà données de leur courage & de leur zèle pour le bien public & pour la défense de l'état.

Les habitans de Balestrino, sur la frontière de Gènes, exposent les mesures qu'ils ont prises pour se défendre contre les attaques dont ils sont menacés : « Plût au ciel, ajoutent-ils, que les brigands nous eussent attaqués ! déjà l'état seroit délivré de leur présence. Nous sommes prêts à verser notre sang pour maintenir la tranquillité du pays ; & plutôt que de nous laisser enlever nos propriétés, nous voulons le sacrifier pour notre honneur & notre devoir. Nous ne craignons pas le feu, & nous ne nous laissons pas épouvanter par les menaces des hommes qui veulent s'enrichir à nos dépens. Déjà ils n'existeroient plus, si nous n'étions retenus par les ordres du roi, qui nous défendent de mettre le pied sur le territoire ligurien ».

A U T R I C H E.

De Vienne, le 30 floréal.

Le citoyen Mareschalchi, ministre plénipotentiaire de la république cisalpine près de notre cour, est arrivé ici le 28 de Rastadt, avec sa suite.

Il a été ordonné un levée de recrues dans toutes les provinces autrichiennes, pour compléter les différens corps. Ce recrutement a déjà commencé. On fait passer d'ici à Trieste une grande quantité de munitions.

On assure que notre cour a reçu, de la part du directoire de France, l'assurance du désir qu'il a de maintenir l'amitié & la bonne intelligence qui subsiste entre les deux puissances.

La bourgeoisie de la ville impériale d'Esslingen ayant annoncé à l'empereur, que les députés de son syndicat lui avoient adressé une proclamation révolutionnaire imprimée, S. M. a en conséquence fait ordonner, par le conseil aulique, au magistrat de ladite ville impériale, de suspendre aussitôt les députés du syndicat, de faire contre eux les informations nécessaires, & de les punir conformément aux lois.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 1^{er} prairial.

Voici la destination qu'on suppose à l'expédition de Mar-

gatte. Elle tentera d'abord de détruire, ou de prendre tous les vaisseaux préparés pour la descente dans le port de Flessingue; de s'emparer de l'Isle de Walcheren, pour encourager le parti d'Orange dans la Hollande, & favoriser l'esprit de contre-révolution qui se manifeste, dit-on, dans plusieurs endroits des Pays-Bas. Son but principal est de chasser les Français de ce pays. De fausses attaques seront faites sur les côtes de France pour faciliter le succès de cette entreprise.

La milice & les volontaires de Londres vont camper, au premier jour, à Paneras, Kentishtown & Tothenham. Celle de Cambridgeshire sera bientôt campée près de Handwich.

Le maire de Londres a fait publier hier une ordonnance, par laquelle il est défendu aux boulangers d'augmenter le prix du pain.

On a donné hier au cirque royal une pantomime intitulée : *l'Heureuse Puite, ou le Retour dans sa Patrie*. Cette piece est une allusion à l'évasion de Sidney Smith.

Sir Sidney Smith, avant de partir pour aller prendre les eaux de Bath, a été présenté au lever du roi; une foule immense l'a accompagné de sa maison jusqu'au palais. Il demeurera trois semaines aux eaux, & reviendra ensuite dans la capitale.

Les deux fils de M. Rose se proposent de lever un régiment pour la défense de l'Angleterre. L'un d'eux est commandant d'un corps d'infanterie dans l'Isle de Wigh; & l'autre d'un corps de cavalerie sur la côte de Hampshire.

Il y a ici un prédicateur qui fait foule: c'est un prêtre assommé, échappé de Toulon en 93 sur la flotte anglaise. Il prêche & officie ordinairement dans la cathédrale de Winchester. Son nom est Messre. On assure qu'il va se marier avec une des plus jolies femmes de Londres.

En cas d'invasion ou de trouble, lord Heuthfield est nommé commandant des volontaires à cheval de Londres; le général Eurrard commandera l'infanterie.

Les ci-devant ducs de Berry, d'Harcourt & de Bourbon, & la plupart des émigrés français du haut parage, ont diné hier chez le ministre Grenville.

On assure que le secrétaire de la guerre, M. Dundas, a écrit au lord maire & au président de la compagnie des Indes que, d'après les dernières nouvelles de France, il est inutile de faire autant de préparatifs, & de tourmenter les citoyens pour voler à la défense du pays, qui ne sera pas, dit-il, attaqué de sitôt.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles, le 10 prairial.

Les lettres de Wesel portent qu'il est arrivé sur les bords du Weser un corps de canonniers venant directement de Berlin, ainsi qu'un train assez nombreux d'artillerie. Quelques escadrons de cavalerie & un bataillon de chasseurs à pied ont aussi renforcé l'armée prussienne d'observation. Elle conserve toujours les mêmes positions sur la rive droite du Weser & sur la rive gauche de cette rivière. Un corps de troupes hanovriennes forme l'aile droite. Trois nouveaux généraux prussiens sont depuis quelques jours à Minden. Les magasins formés pour la subsistance de cette armée & les caisses destinées à la solde sont bien fournies; grâce à la crainte des états de la Haute-Allemagne compris dans la ligne de neutralité.

Malgré les plaintes adressées par M. de Staader, commandant de l'armée d'Empire, au général Hatry, au sujet de la conduite du général Goulu, devant la forte-

resse d'Ehrenbrieststein, le blocus de cette place est plus sévère que jamais. Les habitans du village du Thal qui doivent recevoir leurs alimens des provisions d'Ehrenbrieststein, sont déjà réduits aux plus cruelles extrémités de la misère & de la faim.

Depuis long-tems on travailloit avec la plus grande activité à équiper dans le port de Hellevoet-Sluis, une escadre hollandaise composée de trois vaisseaux de ligne, plusieurs frégates & de quelques cutters & sloops. Cette escadre, dont l'armement vient d'être achevé, a reçu l'ordre ces jours passés de se tenir prête à mettre à la voile au premier signal. On croit qu'elle se rendra dans l'Escaut. C'est le contre-amiral Story qui en aura le commandement.

On vient d'envoyer un grand nombre d'ouvriers à l'écluse de Slyckens, afin de réparer autant que possible, les ouvrages détruits par les anglais, & sur-tout pour empêcher les eaux de la mer de causer de nouveaux ravages & d'inonder une partie de la ci-devant Flandre.

DE PARIS, le 12 prairial.

Un comier, arrivé ce matin de Toulon, apporte des nouvelles de l'expédition, datées de la mer, le 4 prairial. La réunion totale des différentes divisions, tant de bâtimens de guerre que de transport, avoit déjà eu lieu & avoit parfaitement réussi: la flotte ne montoit pas à moins de 4 ou 500 voiles. Ces nouvelles sont pleines d'espérances & en promettent de très-heureuses.

— Le citoyen Roberjot, ministre de la république à Hambourg, passe avec la même qualité à la Haye. Il est remplacé à Hambourg par le citoyen Marragon, membre sortant du corps législatif.

— Le feu a pris hier soir, vers dix heures, au théâtre des *Variétés Amusantes*, sur le boulevard du Temple; les spectateurs s'étoient déjà tous retirés; personne n'a péri; mais tous les bâtimens du théâtre, les décorations & accessoires ont été la proie des flammes. On avoit donné le *Festin de Pierre*, piece à incendie; des étincelles tombées sur des matieres combustibles paroissent avoir été la cause de ce malheur.

— La guerre des placards, assoupie depuis que les élections sont achevées, semble vouloir renaître. On en lit deux sur les murs de Paris; ils ont pour titre: *L'Ami du Roi, par l'ombre de Royou*, & *L'Ami du Peuple*. L'intention de leurs auteurs est de prouver que l'anarchie & le royalisme se donnent la main, & ne forment gueres qu'une seule faction.

— On prétend qu'une nouvelle division, qu'on porte jusqu'à 14 vaisseaux, est allée renforcer la flotte de l'amiral Saint-Vincent, vers le détroit de Gibraltar.

Si ce bruit se confirmoit, l'intention des Anglais seroit sans doute d'envoyer une partie de cette escadre dans la Méditerranée, pour s'y mesurer avec la nôtre, tandis que le corps de leur armée navale continueroit à bloquer Cadix & à nous fermer l'entrée de l'Océan.

Au reste si, comme il devient chaque jour plus probable, l'escadre de Toulon ne doit pas tenter de traverser le détroit, elle pourra bien être près de sa destination, avant que les Anglais soient dans la Méditerranée.

— Suivant des lettres de Toulon, il s'étoit élevé quelques débats entre les savans embarqués sur l'escadre & les officiers-généraux. Les premiers ayant été d'abord placés à la table des officiers subalternes, malgré les ordonnances qui les admettent à celle des officiers-généraux, se sont plaint

de ce passe-droit. Par suite de leurs réclamations, ils ont été admis à la table des officiers-généraux.

— On assure qu'il se prépare à Toulon une seconde expédition, & qu'on y travaille avec la même activité qu'à la première. Elle sera sans doute composée des vaisseaux vénitiens, dont aucun ne se trouve parmi les treize sortis avec Buonaparte.

— Nous annonçons avec une vive satisfaction que le capitaine Lhéritier, qui a si bien défendu le vaisseau *l'Hercule* qu'il commandoit, n'est point mort dans le combat, ainsi que l'ont d'abord dit les feuilles anglaises. Il a été blessé, mais non pas dangereusement; & il est en ce moment prisonnier à Londres.

— Le capitaine Bergeret n'est point encore revenu d'Angleterre, quoique les journaux ministériels aient assuré que, depuis l'arrivée de Sidney Smith, il avoit obtenu la permission de rentrer dans sa patrie.

Il faut espérer qu'à présent au moins les échanges de prisonniers deviendront plus faciles, puisque le cabinet de Saint-James n'aura plus, pour les empêcher, le prétexte de la détention de son incendiaire favori.

— Boissier, député sorti, est nommé commissaire de la marine.

— Un conseil de guerre va examiner à l'Orient les circonstances de l'incendie du vaisseau *le Quatorze Juillet*. D'Albarade, ci-devant commandant des armes dans ce port, & Secodat, commissaire ordonnateur, ont ordre de ne point quitter la ville avant que ce conseil ait prononcé.

D'Albarade a envoyé au directoire un mémoire justificatif, & il a sollicité la permission de se rendre à Paris pour présenter ses moyens de défense: il ne l'a pas obtenue. Il déclare qu'il n'y a de sa part nulle négligence; que ce vaisseau paroissoit en lieu sûr & hors de toute atteinte; & qu'il avoit à bord la garde prescrite par les ordonnances.

— On dit que le citoyen Bach, auteur d'un écrit intitulé: *La grande conspiration anarchique de l'Oratoire*, renvoyée à ses auteurs, a été arrêté. Cette brochure étoit dirigée contre le directoire & la mesure prise par les conseils, relativement aux élections.

— On a cerné hier matin un café, dit *des agioteurs*, vis-à-vis le perron du palais Egalité.

— Les projets de finances qu'on discute en ce moment au conseil des cinq-cents, ont pour objet de couvrir un déficit de 62 millions, que la commission des finances a déclaré exister dans la recette de l'année courante. Il est probable que pour remplir ce vuide, on aura recours à des contributions indirectes dont on parle depuis long-tems, & que le directoire desire.

— Si on en croit une lettre de Berne, c'est le citoyen Thierry (de la république de Mulhausen, nouvellement réunie à la France) qui remplace le commissaire du directoire en Suisse.

— On présume que les difficultés survenues entre notre commissaire en Suisse & le directoire helvétique, ont fait différer la réception du nouvel envoyé Z. lner.

— Malgré les anathèmes du directoire batave contre Daendels, ce général se montre dans Paris sans aucune inquiétude.

— Le citoyen Fabre est nommé commandant de la rade du Havre.

— Le télégraphe, ligne de Dunkerque, a annoncé le 8 de ce mois, que la flotte qui a bombardé Ostende, est rentrée dans la Tamise.

— Le commandant de l'artillerie anglaise est mort à Ostende, où il étoit prisonnier; il a été inhumé avec les honneurs militaires dûs à son grade.

— On travaille en ce moment à un triage de livres dans les différens dépôts publics de Paris. On ne conservera pour les bibliothèques nationales que les ouvrages qu'on jugera véritablement utiles. Les livres de littérature, de théologie, &c. seront vendus ou déchetés pour être envoyés au pilon. Dès que ce triage sera achevé, tous les dépôts seront supprimés.

— On va établir un pont près de Seltz, afin de faciliter les communications entre cette ville & Rastadt.

— Des lettres arrivées de l'Isle-de-France à Baltimore en 78 jours, annoncent que deux frégates françaises ont bombardé Madras, endommagé considérablement la ville, & coulé un bâtiment de la compagnie, estimé 400 mille piastres. Ces frégates ont pris, quelques jours après, un navire anglais sous pavillon danois, estimé 500 mille piastres.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOURNE.

Séance du 12 prairial.

On fait la seconde lecture de la résolution prise hier concernant les avances & débits des comptables de l'ancienne régie des traites & de celles des douanes. La rédaction en est adoptée; en voici les dispositions:

Les avances & débits des comptables de l'ancienne régie des traites & de celle des douanes, jusqu'à l'année 1791 inclusivement, seront compensés sous la réserve des indemnités complémentaires auxquelles pourroient donner lieu les versements tardifs faits en papier-monnaie.

II. Pour l'exécution de ces compensations, tous arrêtés & certificats nécessaires seront délivrés par la comptabilité nationale, conformément aux lois des 13 prairial an 3 & 18 frimaire an 4, & remis aux régisseurs des douanes; de leur côté; les régisseurs, en cas d'imputation demandée d'avances de l'exercice de 1791, sur des débits antérieurs à leur administration, seront tenus de remettre à cet effet à la comptabilité nationale leurs certificats énonciatifs de l'époque, nature & quotité desdites avances.

Le président invite le conseil à procéder, conformément à l'arrêté pris hier, au remplacement des membres de la commission des finances & de la comptabilité, qui, ayant été réélus au premier, ne peuvent continuer leurs fonctions dans ces commissions, à moins d'une autorisation nouvelle.

Cholet demande le rapport de cet arrêté, qu'il regarde comme contraire à la constitution & tendant à ramener le système de la non-permanence du corps législatif & de son renouvellement par chaque année, système que déjà le conseil a eu à combattre en prairial an 5.

On demande l'ordre du jour; il est d'abord adopté.

Quirot, quoique de l'avis du rapport de l'arrêté, dit qu'il se soumettra à la décision de la majorité; mais il

demande que cette décision soit étendue à toutes les commissions.

Bailleul est d'avis, que le conseil doit se berner à compléter les commissions où il manque quelques membres, parce que les députés réélus en prairial n'ont pas cessé leurs fonctions, mais les exerceront au contraire pendant six ans sans interruption.

Hardy est du même sentiment, & s'attache à prouver que l'arrêté est opposé à la constitution.

Un membre soutient que cet arrêté n'a rien d'inconstitutionnel; la preuve, dit-il, que les membres réélus en prairial avoient cessé leurs fonctions & qu'ils ont reçu une nouvelle mission, c'est que vous avez vérifié leurs pouvoirs & que vous leur avez fait prêter de nouveau le serment exigé par la loi.

On demande la clôture de la discussion.

Abolin s'y oppose, en soutenant aussi le rapport de l'arrêté.

Genissieux, sans traiter la question au fond, dit que si on ne rapporte pas l'arrêté, un tems précieux se trouvera perdu; des travaux commencés, des recherches faites dans les commissions se trouveront inutiles.

Un nouveau membre témoigne son étonnement de ce qu'à cette importante question on y mêle des considérations particulières: Sans doute nos collègues réélus méritent toute notre confiance, ajoute-t-il; je leur donnerai ma voix pour les maintenir dans les commissions dont ils sont membres; mais je crois qu'ils ont besoin d'une autorisation nouvelle, & je demande qu'ils la reçoivent. Favard & Giraud-Pouzol parlent aussi pour le rapport de l'arrêté.

C'est moi, dit un membre, qui ai fait prendre cet arrêté hier; j'étois loin de m'attendre à la discussion qu'il vient de faire naître; pour tout concilier, je propose que par un arrêté général, vous mainteniez tous nos collègues réélus, dans les commissions dont ils sont membres. Cette proposition est adoptée.

On reprend la discussions sur les projets relatifs aux finances.

Bruley (des Deux Nettes) combat particulièrement celui relatif aux déchéances & à la marque des étoffes. Il dit qu'en s'astreignant à suivre trop rigoureusement le système des économistes, on prive l'état des ressources que lui offrent les impôts indirects & on écrase l'agriculture.

Il se plaint de la manière dont se fait le service des douanes. Si le numéraire est rare, c'est qu'on l'exporte frauduleusement: l'on a arrêté en Hollande le vingt-neuvième charriot d'un convoi; ce charriot portoit 800 mille francs; les vingt-huit autres avoient échappé. Il demande qu'on remette en vigueur les loix pénales sur les douanes, & qu'on permette pour un certain tems l'exportation des denrées dont nous avons une trop grande abondance.

Joubert & un autre membre, en combattant les projets, s'attachent à prouver qu'il faut sur-tout favoriser les manufactures & les propriétaires. — Ces discours seront imprimés.

La suite de la discussion est ajournée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 12 prairial.

Rossée propose le rejet d'une résolution du 5 prairial, qui accorde des indemnités de frais de route aux citoyens qui ont été nommés au corps législatif par des assemblées électorales où il n'y a point eu de scission, & dont l'élection a été annullée, attendu que les citoyens qui ont été nommés par des assemblées scissionnaires ou par des assemblées unitaires dont les opérations ont été annullées, ont également droit à ces indemnités. — Impression & ajournement.

Pérez (de la Haute-Garonne) fait approuver une résolution du 26 floréal, qui autorise le directoire à nommer jusqu'aux élections prochaines les juges-de-peace des cantons où ils n'ont pas pu l'être.

Cretet propose de rejeter la résolution du 26 pluviôse, sur les droits de bac, attendu qu'elle donne aux administrations centrales le droit de dresser & de faire provisoirement exécuter les tarifs d'après lesquels seront perçus les droits de bac. La constitution, dit-il, a réservé au corps législatif le droit de décréter & de faire percevoir les impôts; on ne peut, sans la blesser, transporter ce droit à d'autres autorités. — Impression & ajournement.

Sur le rapport de Ledanois, le conseil approuve une résolution du 10 floréal, qui autorise l'acquisition d'une maison pour y placer les établissemens publics de la commune de Loriol.

Bourse du 12 prairial.

Amsterdam.....	58 $\frac{1}{4}$, 59 $\frac{1}{2}$.	Montpellier.....	1 p. $\frac{0}{15}$ j.
Idem.....	55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Renle provis.....	16 f. 75 c., 17 f.
Hambourg.....	190 $\frac{1}{4}$, 189.	Tiers cons.....	14 fr. 88 c.
Madrid.....	12 f. 12 à 18 c.	Bon 2/3.....	1 f. 91 c.
Mad. effect.....	15 f. 6 c.	Bon $\frac{1}{2}$	1 f. 85 c.
Cadix.....	12 f. 12 à 18 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effect.....	15 f. 12 c.	Or fin.....	106 f. 25 c.
Gènes.....	96 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.....	50 f. 50 c.
Livourne.....	104 $\frac{1}{2}$, 103 $\frac{1}{2}$.	Portugaise.....	97 f.
Geneve.....	2 p. arg. cour.	Piastre.....	5 f. 35 c.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ per., 2 per.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 65 c.
Marseille.....	1 p. $\frac{0}{15}$ j.	Guinée.....	26 f.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit $\frac{3}{4}$, 450 à 455 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f.
— Huile d'olive, 1 f. 15 à 15 c. — Café Martin,
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 83 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des isles, 3 f. à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.

THÉODORE ET OLIVIA, ou la Famille de Ranspach, roman traduit de l'anglais, par Sullivan, professeur à la ci-devant école militaire de la Fleche, orné de gravures, 2 vol. in-12; prix, 3 liv & 4 liv, franc de port. A Paris, chez Tavernier, libraire, rue du Bac, n° 957. Desenne, palais Egalité, & Pougens, rue Thomas du Louvre, n° 246.

A. FRANÇOIS.